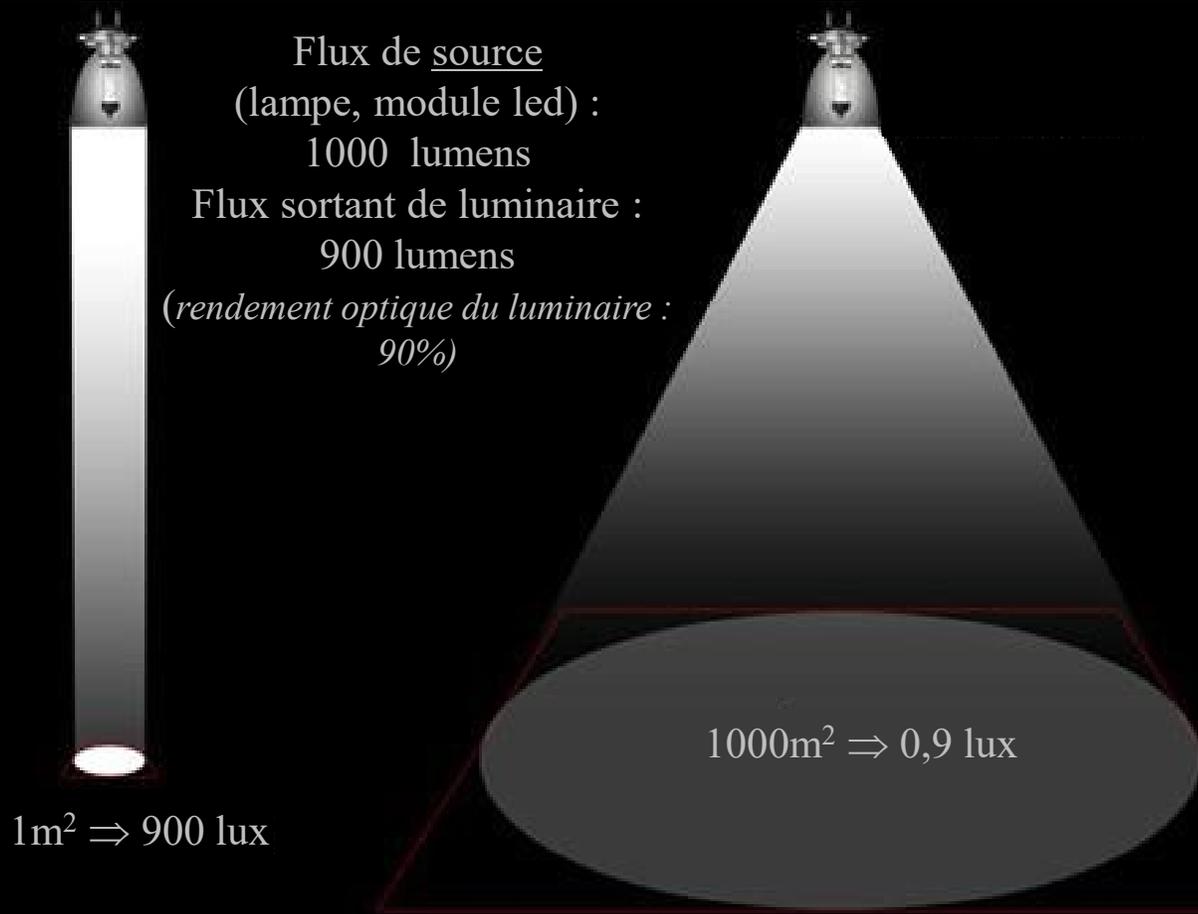


Définition de la « Densité surfacique de flux lumineux installé »

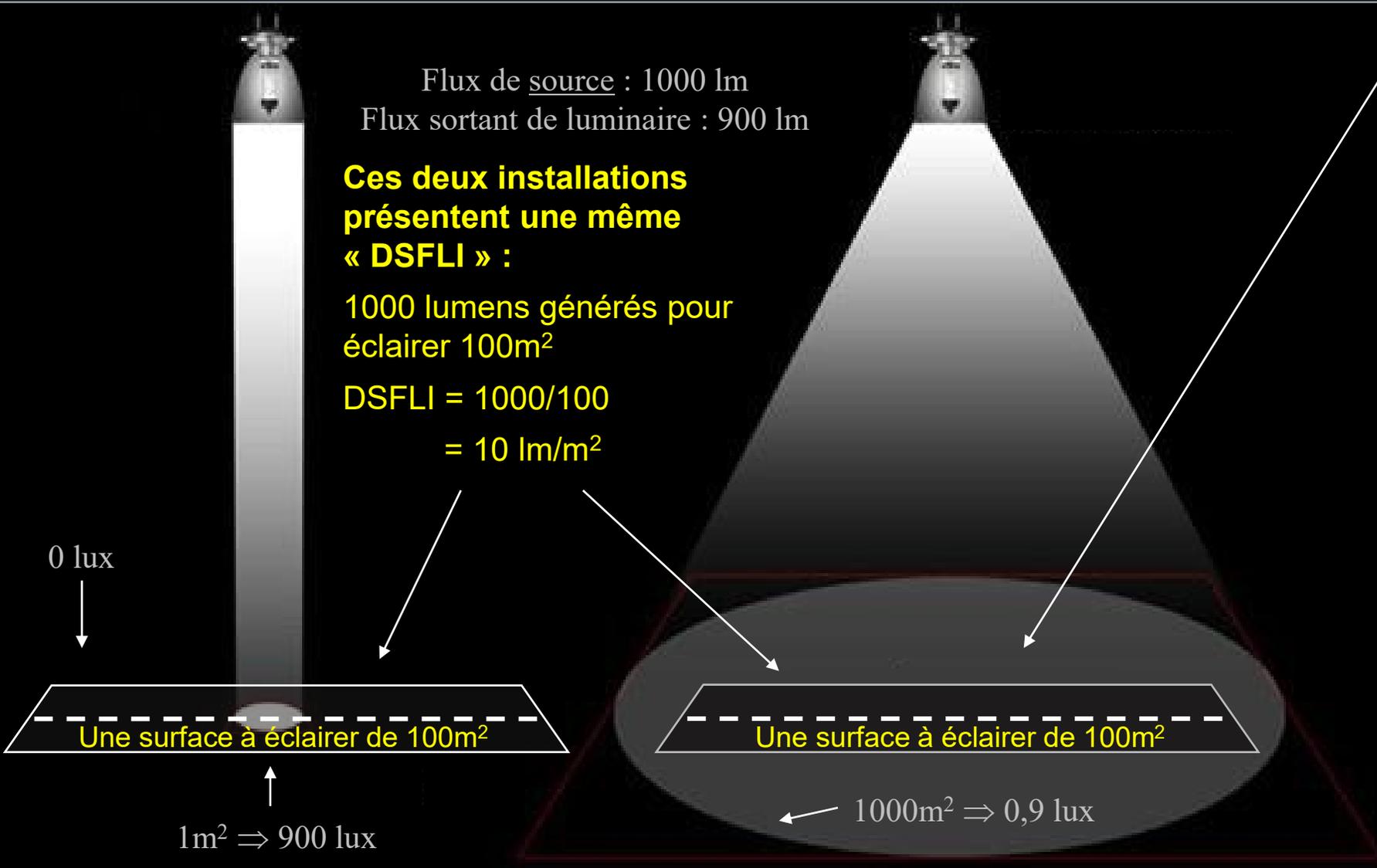
Une lampe, un module led, émettent une quantité de lumière, exprimée en lumens

L'éclairement, exprimé en lux, est le nombre de lumens qui atteignent une surface donnée, divisé par cette surface :
1 lux = 1 lumen/m² = 1 lm/m²



Définition de la « Densité surfacique de flux lumineux installé »

LA « DSFLI » : LA SOMME DES FLUX DE TOUTES LES SOURCES (LAMPES, MODULES LED), EN LUMENS, DESTINÉES À ÉCLAIRER UNE SURFACE DONNÉE EN M² ; CE N'EST PAS UN ÉCLAIREMENT, C'EST UNE DOTATION OU QUOTA DE LUMIÈRE



Surface destinée à être éclairée :

Notice du ministère :

La surface destinée à être éclairée correspond à la surface utile qui porte les déplacements, les personnes, les biens, dont l'éclairage contribue à favoriser la sécurité. Ainsi, même si un éclairage des « abords » de la surface utile est souhaité, ils ne doivent pas s'ajouter à la « surface destinée à être éclairée » dans le calcul de la DSFLI



Définition de la « Densité surfacique de flux lumineux installé »

La « DSFLI » sanctionne les installations qui gaspillent la lumière

